

# COMPTE RENDU

Date : 27 Septembre 2022



Services : Service Prévention et gestion des déchets

Rédacteurs : Florian WEBER

## COMMISSION : Transition écologique

Vice-Président : Mme Sandra GIRARD

Elus présents : Sandra GIRARD, Louis Marie JOLLY, Rémy MARCHARDIER, Chantal GREMILLON, Chantal RENOUEAU, Eric MENENTEAU, Jean Marc POIRIER, Dominique ALBERT, Philippe REVERDY, Marie Dominique GUITTON, Michel STANISLAS, Quentin ROY, Jean Christophe CINQUABRE, Anne-Claire SIMON, Patrick COUIVRAS.

Elus excusés : Caroline SAUZET, Francis GARGOUIL, Haude JOHANY, Frédéric LOISEAU

Techniciens : Florian WEBER

Mme Girard ouvre la séance et remercie chacun des membres de la commission de leur présence.

## 1. Étude territoriale multi-flux sur le traitement des déchets ménagers

Une **présentation du travail du contexte et des objectifs de l'étude a été faite** en plusieurs points :

- En 2021, les EPCI de la Vienne ont entamé une réflexion commune sur la valorisation et le traitement des déchets. L'objectif étant d'établir une feuille de route conduisant à la dotation du territoire en infrastructures déchets pour pallier à la fin de vie progressive des installations existantes (ISDND) ;
- L'étude, menée par un BE, se décompose en quatre phases :
  - La phase 1, terminée, fourni un état des lieux du gisement et des flux de déchets en Vienne ;
  - La phase 2, en cours, a permis de construire des ébauches de scénarios (9) pour la création, la modernisation ou la reconversion d'installations de traitement des déchets ;
  - Les phases 3 et 4, auront pour but d'approfondir les éléments techniques, financiers et organisationnels des scénarios et d'établir une feuille de route de l'opérationnalisation des aménagements requis.

La commission Transition Ecologique a été convoquée au cours de la phase 2 de cette étude pour déterminer :

1. Trois scénarios à approfondir parmi les neuf ébauches proposées (détails dans le PPT en pièce jointe) ;
2. Les critères à prioriser pour la comparaison des scénarios étudiés en phase 3 ;
3. Le positionnement des EPCI à ce que les scénarios prennent en compte une mutualisation des investissements et des coûts de transport/transfert des déchets.

**La commission de Transition Ecologique s'est accordée à émettre les avis suivants :**

1. Sur le choix des trois scénarios à retenir :
  - L'ensemble des scénarios intégrant des installations types ISDND (A, B, C) sont à écarter ;
  - Aucun départage entre les scénarios E, G, H, I n'a été exprimé ;
  - En complément :
    - Il est proposé d'approfondir le scénario D avec des installations sur les deux principales agglomérations du département (Châtellerault et Grand Poitiers) ;

- D'intégrer un calcul du TCO (Total cost of ownership) pour aider à la comparaison des scénarios.
2. Sur les critères prépondérants pour la comparaison des scénarios étudiés en phase 3 :
    - Vision territoriale (fonctionnement efficace) ;
    - L'environnement (notamment le transport) ;
    - Social.
  3. Concernant l'idée d'une approche mutualisée des investissements et des coûts de transports
    - L'idée d'un syndicat départemental apparaît comme une solution intéressante pour favoriser la représentativité des EPCI, la transparence des informations, les politiques volontaristes communes en matière de prévention et gestion des déchets ;
    - L'approche individualiste / privée est identifiée comme une solution ayant peu de portance politique et risquant de rester ancrée dans des dynamiques économiques plutôt qu'environnemental / social.

**Les suites à venir sont les suivantes :**

- Le 04/10/22 : Présentation des avis de la Commission de Transition Ecologique au Bureau Communautaire et relevé de décisions sur le positionnement de la CCVC ;
- Le 13/10/22 : Remonter des positionnements des EPCI au bureau d'étude et réunion de concertation pour basculer en phase 3.

## 2. Horaires déchèteries en période de canicule

Une présentation a été faite en plusieurs points (PPT disponible en p.j) :

- Entre 2020 et 2021, constitution d'un groupe de travail « fortes chaleurs » pour définir l'organisation à adopter dans ces situations ;
- En déchèterie, l'organisation retenue s'applique selon :
  - Les recommandations émises par la préfecture (Arrêté Préfectoral) ;
  - Des décisions à prendre au jour le jour ;
  - Pour une ouverture des déchèteries de 7h à 14h en continu.
- En 2022, plusieurs épisodes de fortes chaleurs ont révélé des défaillances de l'organisation :
  - Des conditions préoccupantes de températures sur les quais (> 40°C) plusieurs jours d'affilés sans déclencher d'arrêtés préfectoraux ;
  - Des déchèteries pas adaptées à ces fortes chaleurs : absence d'ombre, point de rafraîchissement ;
  - Une incapacité à informer l'ensemble des usagers : plaintes et dépôts sauvages ;
  - Une mobilisation importante du personnel pour la veille météorologique, la prise de décision, l'information des usagers et mairies, le recueil et la gestion des plaintes ;
  - Des répercussions sur l'image et l'efficacité du service, des communes, ainsi que sur les rémunérations des agents de déchèteries.

**La commission de Transition Ecologique s'est accordée à émettre les avis suivants**

- Contexte d'évolutions climatiques renforçant la récurrence des évènements de fortes chaleurs ;
- Nécessité de faciliter la lisibilité sur les horaires de fonctionnement du service ;
- Remplacer l'organisation actuelle par :
  - Un aménagement des horaires du services type 7h – 13h ou 8h – 14h ;
  - Sur une période définie type 15 juin – 15 septembre ou 1<sup>er</sup> juillet – 31 août ;
  - Avec des ouvertures épisodiques du service en horaires classiques (8h – 12h – 14h – 18h) pour faciliter l'accès au service des administrés travaillant du matin et/ou le samedi.

- Réfléchir pour le moyen / long terme à des équipements, aménagements permettant de se prémunir des risques quel que soit les conditions.

### 3. Réemploi : recyclerie et programmation Semaine Européenne de réduction des déchets

Un rappel du contexte sur le projet de recyclerie a été fait (voir PPT en pièce jointe).

La commission a été sollicitée pour **émettre un avis sur la poursuite du projet** (ancrage local du réemploi vs soutien hors territoire). Plusieurs postulats ont émané des échanges entre les membres de la commission :

- Maintenir le développement d'un ancrage local du réemploi sur la CCVC ;
- Remettre le sujet à l'ordre du jour des prochaines discussions stratégiques entre élus ;
- Favoriser le recours au bâti existant plutôt que du neuf pour renforcer la cohérence de la démarche ;
- Eviter les zones où des associations œuvrant à la même cause sont positionnées ;
- Faire de la CCVC un membre actif de la stratégie réemploi (porteuse du projet).

Une présentation du projet de programmation de la SERD, Semaine Européenne de Réduction des déchets, a été faite à la commission (voir PPT en pièce jointe).

### 4. Questions diverses

Plusieurs remarques ont été effectuées :

- La manque de praticité de la pose des garde-corps en déchèterie.
  - Ces derniers ont été posés pour répondre aux normes de sécurité et pallier aux risques de chutes des administrés dans les bennes qui ont déjà eu lieu par le passé ;
- Quid du respect des restrictions d'eau par les communes durant la période estivale 2022 ? ;
- Quid de la nomination de suppléants aux délégués communautaires pour maintenir la présence de représentants du territoire sur les multiples réunions ?